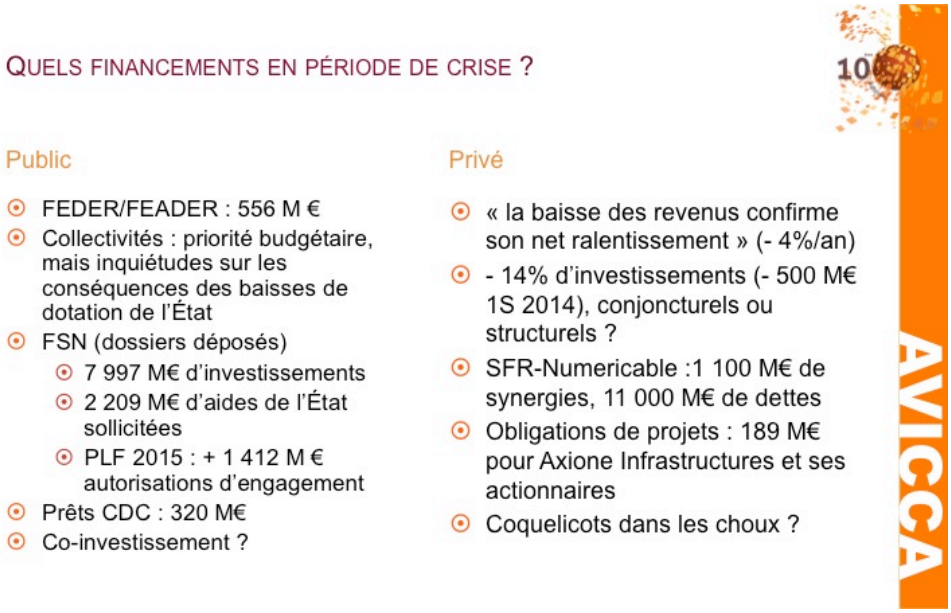
Ouverture du colloque
Avancement du Plan France Très haut débit

- **Patrick VUITTON**, Délégué général de l'AVICCA



État des lieux des RIP et du plan France THD

Que s'est-il passé depuis un an sur le front plus global du passage au très haut débit ?



Quels financements en période de crise ?

Le premier point porte sur le nerf de la guerre, c'est-à-dire le financement.

Côté public, nous avons eu une chaude alerte vers les mois de mai-juin puisqu'il n'y avait plus de signature de projets FSN faute de solution budgétaire. La situation a été débloquée en partie grâce à notre action et le feu est plutôt vert aujourd'hui.

À la même époque, le FEDER était également bloqué par la Commission européenne. Cela s'est résolu, et le total de ce qui est prévu par les différentes régions s'élève à près d'un demi-milliard d'euros pour le FEDER/FEADER.

Les collectivités sont engagées dans l'action et ont fait une véritable priorité budgétaire du très haut débit dans un contexte difficile, bien qu'il existe aussi des inquiétudes liées à la baisse des dotations globales de l'État.

Côté FSN, l'ensemble des dossiers déposés représente un montant de près de 8 milliards d'euros et si l'on totalise ce qui est demandé à l'État dans ces dossiers - sachant que ce n'est pas forcément ce qui sera accordé - on arrive à 2,2 milliards d'euros. Le projet de loi de finances 2015 actuellement en discussion prévoit un ajout par rapport aux 900 millions d'euros initiaux (d'où le blocage en mai-juin) de 1,4 milliard d'autorisations d'engagement. C'est ce qui a permis le déblocage des dossiers.

Côté Caisse des Dépôts, ce qui est soit signé, soit engagé représente 320 millions d'euros de prêts et c'est également un volet important puisque les taux sont très bas.

Le point d'interrogation porte sur le co-investissement et la participation des opérateurs sur ces réseaux, j'y reviendrai plus loin.

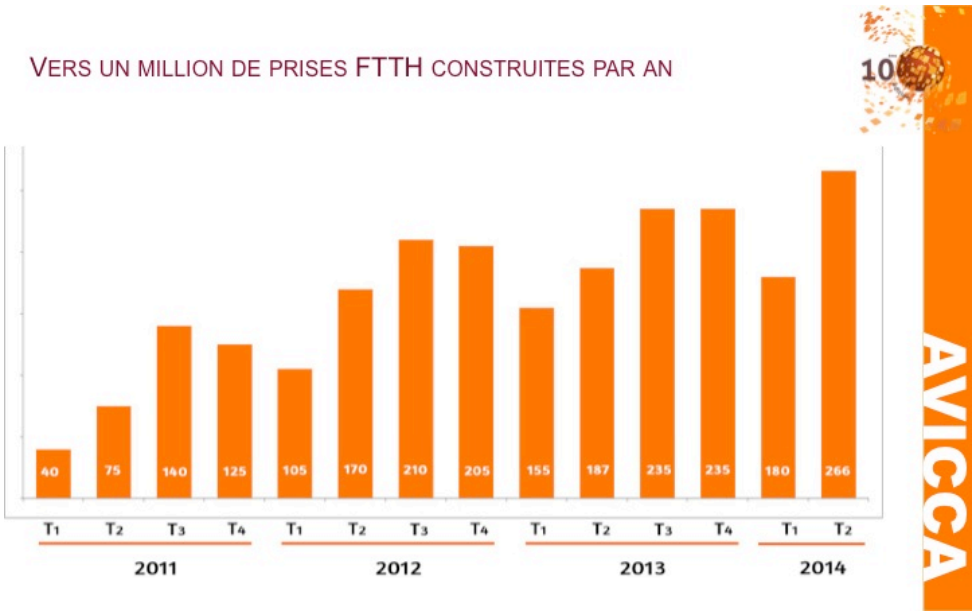
Côté privé, je cite un communiqué de l'ARCEP : « la baisse des revenus confirme son net ralentissement ». Cela veut dire que cela va toujours un peu mal, mais quand même un peu moins, et que cela va finir par aller bien ! On enregistre 4% de revenus en moins pour les opérateurs.

L'année dernière, l'ARCEP constatait qu'il n'y avait pas eu de baisse des investissements, mais cette année il y en a une, en tout cas sur le premier semestre. Est-ce une baisse structurelle ou conjoncturelle et liée aux chiffres de SFR qui a levé le pied en attendant sa reprise par Numericable ? Nous le verrons sans doute dans la suite.

Du côté des marchés financiers, en tout cas, on trouve de l'argent : quand Altice/Numericable a voulu racheter SFR, il a trouvé « facilement » des prêts et des participations à de très bonnes conditions financières. En promettant un milliard et quelques de synergies, il a réussi à lever 11 milliards de dette, il y a donc de l'argent dans le secteur ! Est-ce qu'il va vers le très haut débit, les infrastructures et l'aménagement du territoire ? C'est une autre question.

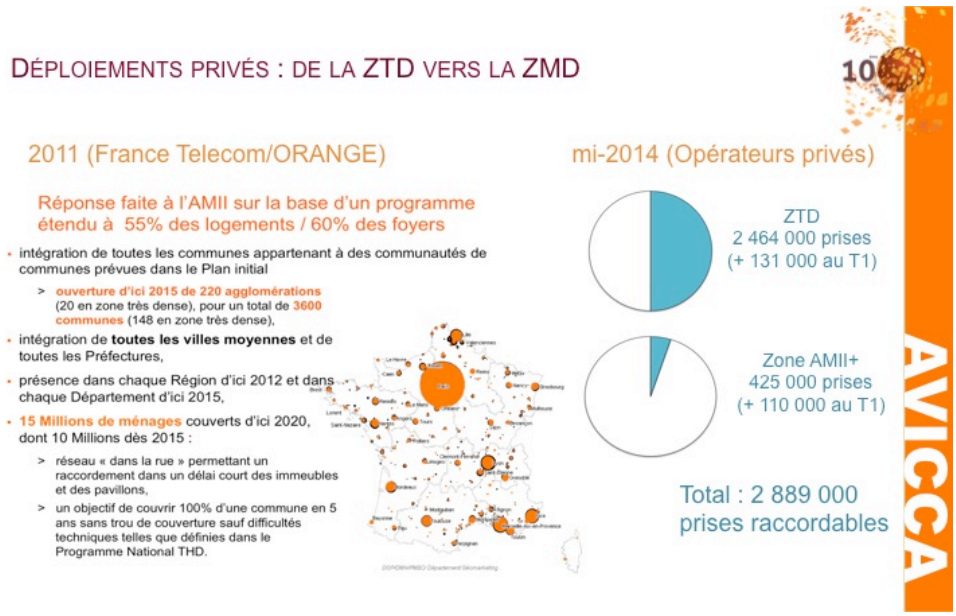
Cet été également pour la première fois, le secteur financier obligataire a participé à des projets ; Axione et ses actionnaires en ont bénéficié grâce à un mécanisme mis au point par la Commission européenne.

Enfin Coquelicots est-il dans les choux ? Coquelicot, c'était ce projet de financement du déploiement de la fibre optique associant Orange et soutenu par la Caisse des Dépôts. L'opérateur historique ne semble pas aujourd'hui demander un montage particulier et se finance toujours de manière classique.



Vers un million de prises FTTH construites par an

Quels sont les résultats concrets cette année ? Ce graphique présente les nombres de prises raccordables (les gens peuvent effectivement s'abonner) : en variation trimestrielle, cela suit toujours un peu le même mouvement, c'est-à-dire que le 2ème trimestre est toujours un peu meilleur que le 1er ; le 3ème, meilleur que le 2ème ; et au 4ème, cela s'affaiblit un peu. En tout cas, ce nombre monte globalement et si la tendance se poursuit, nous serons sur un rythme annuel glissant de 1 million de prises nouvelles construites par an à la fin de l'année.



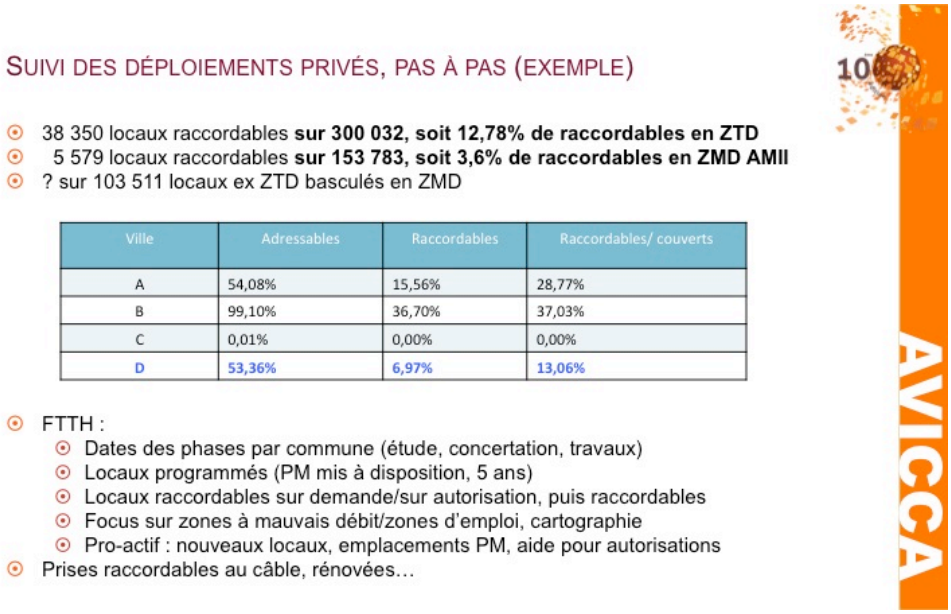
Déploiements privés : de la ZTD vers la ZMD

Du côté des déploiements privés (camembert en haut à droite), la moitié de la zone très dense est construite et cela reste l'endroit où le plus de prises sont construites avec, selon les derniers chiffres de l'ARCEP, 130 000 nouvelles prises au cours du premier trimestre. Il y a eu un débat assez long sur les petits immeubles dans ces zones mais, maintenant que la réglementation est claire, la situation doit pouvoir se débloquer.

Et puis, on observe un premier frémissement sur le reste de la zone dite AMII ou conventionnée, puisque seulement 5% de cette zone est aujourd'hui construite, mais avec 110 000 prises construites au premier trimestre 2014 (soit un quart du total de 425 000 prises), on sent qu'il se passe quelque chose sur la zone moins dense.

Au total, près de 2,9 millions de prises raccordables sont faites du côté des opérateurs privés. Nous remercions au passage l'ARCEP pour ces chiffres et cette transparence, l'année dernière nous avions déploré le fait de ne pas savoir ce qui se passait dans la zone privée et dans la zone publique.

Sur la gauche, le rappel d'une diapositive d'Orange disant que, dès 2015, nous aurions 10 millions de ménages couverts. Comment passons-nous de près de 2,9 millions de raccordables mi-2014 à 10 millions de couverts en 2015 ? Soit il y a une très forte accélération, soit ce n'est pas la même notion… En fait, quelqu'un qui est « couvert », dans la très grande majorité des cas, ne peut pas s'abonner.



Suivi des déploiements privés, pas à pas (exemple)

Voici l'exemple d'un département et de son suivi des déploiements privés. Il arrive à savoir que 12,78% des 300 000 locaux de la zone très dense sont raccordables, et 3,6% des 154 000 locaux de la zone moins dense (AMII). Il peut suivre ces indicateurs, mais il n'a par exemple aucun chiffre sur les 100 000 locaux initialement situés dans la zone très dense qui ont basculé sur la zone moins dense et qui ne sont pas dans le périmètre de la zone AMII. Ces prises, un opérateur peut dire qu'il les construit, mais ce n'est pas le résultat de la procédure nationale qui permet de le dire…

Derrière ces gros chiffres, il faut regarder comment cela se passe localement et pour y parvenir, la collectivité est obligée de procéder commune par commune. Ici, le nom des communes est anonymisé et, en bleu, il s'agit d'une commune de la zone très dense. On peut constater des écarts très importants entre des logements dits « adressables », sur lesquels le réseau est commencé, et ceux qui sont effectivement « raccordables ». Le taux de raccordables sur les couverts ou adressables va de 2 ou 3%, à 30 ou 40%.

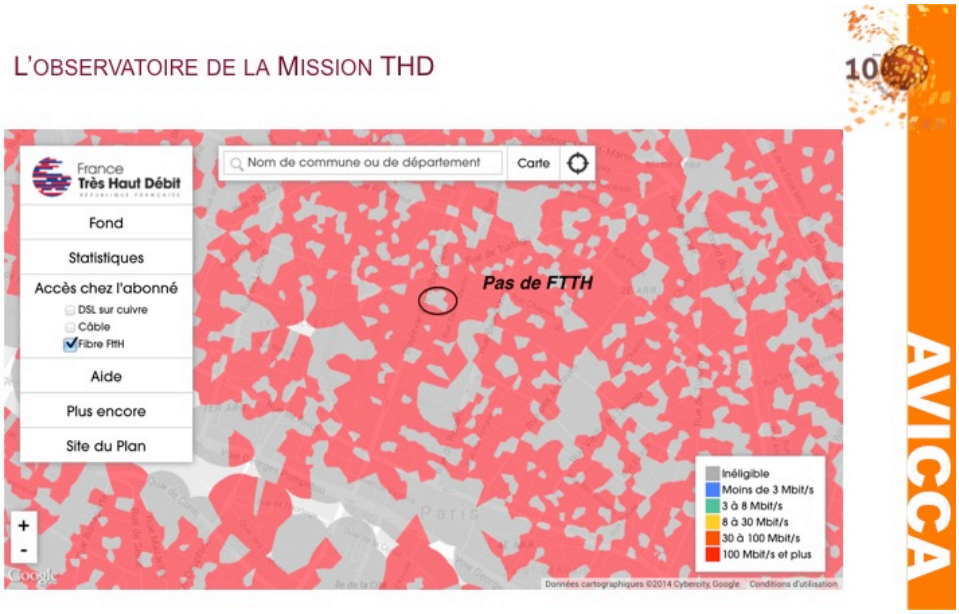
Mais pour suivre effectivement les déploiements, c'est commune par commune qu'il faut se référer aux différentes phases (les études, la concertation, le commencement des travaux), et qu'il faut avoir des chiffres sur des logements « programmés ». Nous avons eu un petit débat entre collectivités et il semble qu'il y ait des définitions totalement hétérogènes, hétéroclites - voire exotiques ! - sur les « programmés », « raccordables », « adressables », etc…Il y a une notion très claire, celle de raccordables au sens de l'ARCEP, et tout ce qui est en amont et donc pas encore raccordables est plus compliqué à cerner. La convention de suivi des déploiements distingue en plus les « raccordables sur demande », c'est-à-dire qu'il faut qu'un opérateur effectue la demande, ce qui sous-entend que le réseau n'est pas complètement construit et qu'il va falloir payer un bout du réseau en plus. Elle distingue également ce qui est « raccordable sur autorisation » : en général ce sont les immeubles et il n'y a besoin que du feu vert du propriétaire de l'immeuble. Certaines collectivités ont les chiffres distinguant les raccordables sur autorisation et sur demande, mais d'autres ne les ont pas…

Dans ce suivi, il est très important de rapporter ces grands nombres à des situations concrètes de mauvais débit ou de zones d'activité pour lesquelles on a besoin de plus de débit. Le fait de pouvoir géolocaliser tout cela est essentiel et ce n'est une tâche simple.

Enfin il faut être pro-actif, c'est-à-dire essayer de démêler des situations, convaincre les différentes communes, trouver des emplacements de voierie, il y a donc un vrai travail à réaliser.

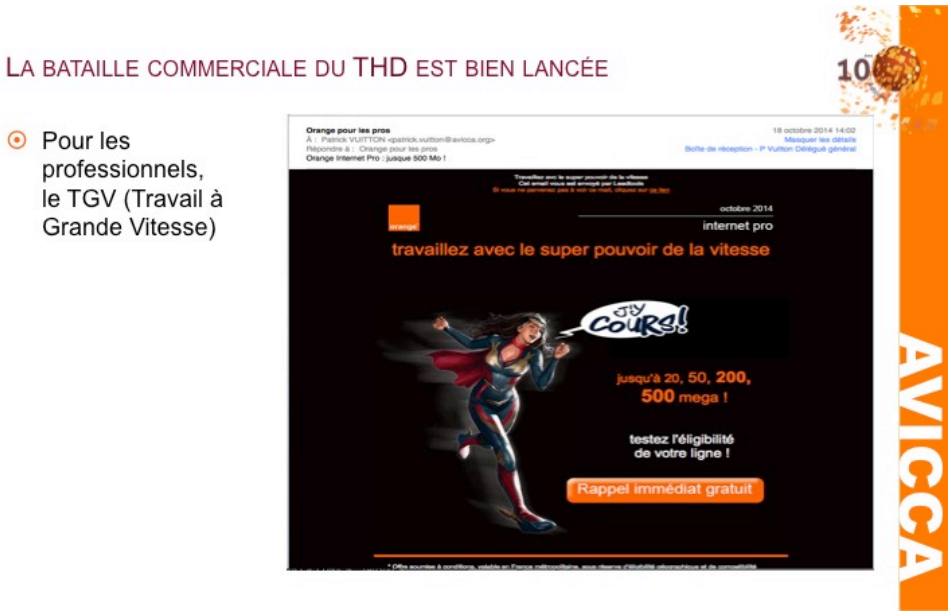
Même chose sur le câble : on peut suivre les « raccordables » sur le câble, mais aussi les prises rénovées qui permettent d'avoir du 100 Mbit/s, ou celles qui restent à 30 Mbit/s, etc.

Pour tout ce travail de suivi pro-actif, un certain nombre de collectivités se dotent de moyens, en personnel en particulier. Nous avons des exemples de grosses agglomérations avec deux ou trois personnes pour suivre tout cela mais, dans beaucoup d'endroits, il n'y a personne. On peut penser que, d'une part, la tâche de l'opérateur est plus compliquée et que, d'autre part, il peut en faire un peu plus à sa tête…



L'observatoire de la Mission THD

Nous disposons d'un nouvel outil de visibilité avec l'observatoire de la Mission Très haut débit. Ici, c'est une vision du centre de Paris, et la petite zone grise qui est entourée - une magnifique tache de léopard - correspond au siège de l'AVICCA ! Bonne nouvelle, l'observatoire fournit des informations exactes ; mauvaise nouvelle, nous n'avons pas de fibre !



La bataille commerciale du THD est bien lancée

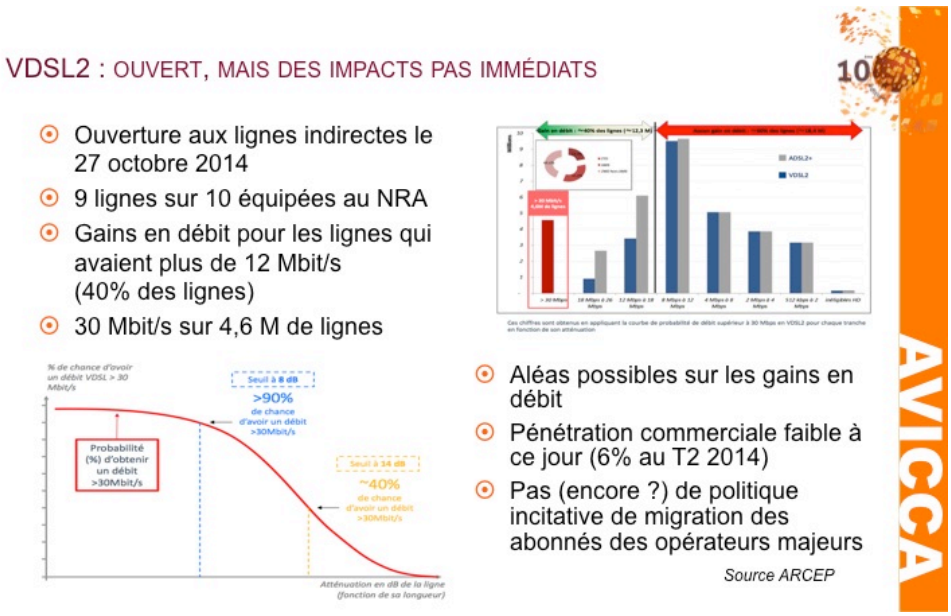
Voici le genre de publicité que nous avons reçues à la mi-octobre : « travaillez avec le super pouvoir de la vitesse… jusqu'à 500 Mbit/s » ! J'ai essayé d'acheter le costume, mais cela n'a pas marché, évidemment, puisque nous ne sommes pas en zone fibrée ! Toute plaisanterie mise à

part, nous constatons que la bataille sur le Très haut débit professionnel est vraiment bien lancée - quand on promet du 500 Mbit/s, cela représente quelque chose au niveau marketing.



La bataille commerciale du THD est bien lancée

Même remarque au niveau du grand public. Sur cette photo qui a été prise avant-hier, nous voyons une offre promotionnelle d'Orange à moins de 20 euros pour passer à la fibre. C'est très tentant, mais j'habite dans l'immeuble dont vous voyez la porte, juste à côté de l'affiche, et malheureusement nous n'avons pas la fibre ! En tout cas, si je reçois une proposition d'un opérateur pour nous fibrer, je donnerai suite parce que je suis très intéressé par le fait de passer à 20 euros !



VDSL2 : ouvert, mais des impacts pas immédiats

Le VDSL2 est un des grands chantiers écoulés depuis un peu plus d'un an. La distribution sur l'ensemble de lignes est possible, puisqu'elle vient d'être étendue aux lignes en distribution indirecte.

L'impact est relativement fort sur 40% des lignes, ce qui n'est pas négligeable, mais il s'agit de lignes qui avaient déjà plus de 12 Mbit/s : par conséquent, ceux qui avaient un débit confortable ont un débit plus confortable ; mais ceux qui avaient un débit moins confortable n'ont rien de plus.

L'ARCEP a qualifié un peu plus précisément les gains en débit. Avant, on raisonnait simplement en longueur ; en réalité d'autres questions techniques interviennent, c'est un peu plus complexe. Ce sont des statistiques qui indiquent que, à tel affaiblissement, on a X% de chance d'avoir un meilleur débit. Mais parfois, un peu plus loin, là où on s'attendait à ne rien avoir, on a parfois aussi un meilleur débit…

La surprise vient plutôt des chiffres car, selon l'ARCEP, seuls 6% des abonnés éligibles au VDSL2 y sont effectivement passés aujourd'hui. L'effet n'est donc pas immédiat, sans doute parce qu'aucun opérateur n'a engagé de plan pour transférer massivement ses abonnés au VDSL2 pour l'instant, parce que les box ne sont pas toutes compatibles, etc… Si un abonné le demande, les opérateurs le font, et les nouveaux abonnés sont souvent en VDSL 2, mais pas le parc ancien. En fait, « on ne réveille pas un abonné qui dort », car si on lui dit qu'il peut passer de 12 à 18 Mbit/s, il risque d'en demander 500 et de passer chez un concurrent !

1 ABONNÉ ÉLIGIBLE SUR 5 BÉNÉFICIE DU THD

	PRISES	ABONNÉS	TAUX
VDSL2	2 802 000	168 000	6%
Câble	8 616 000	1 462 000	17%
FTTH	3 420 000	715 000	20,9%
Total	*11 612 000	2 345 000	20,1%

* Sans double-compte

T2 2014 source ARCEP

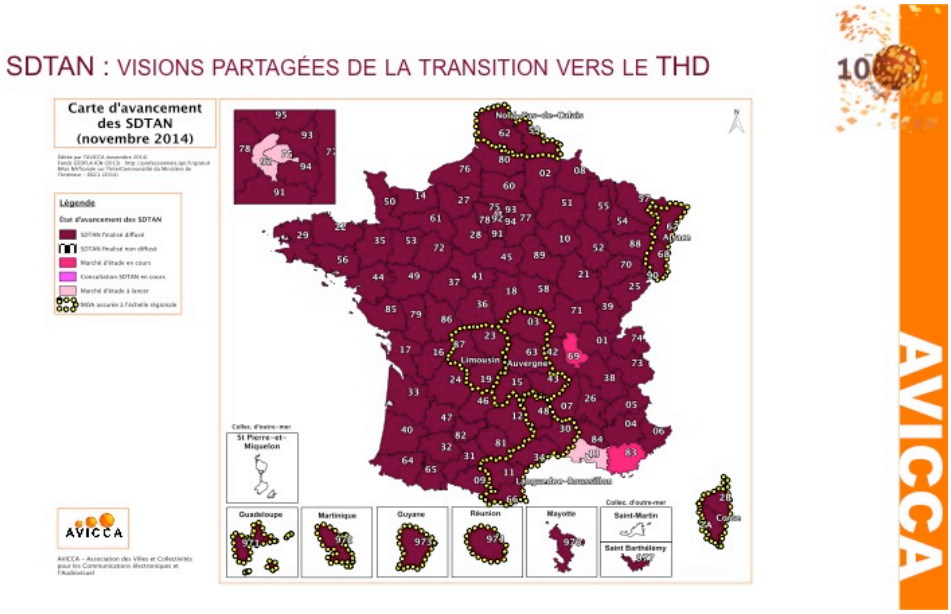
En un an, la pénétration du FTTH est passée de 16,5 à 20,9%

AVICCA

1 abonné éligible sur 5 bénéficie du THD

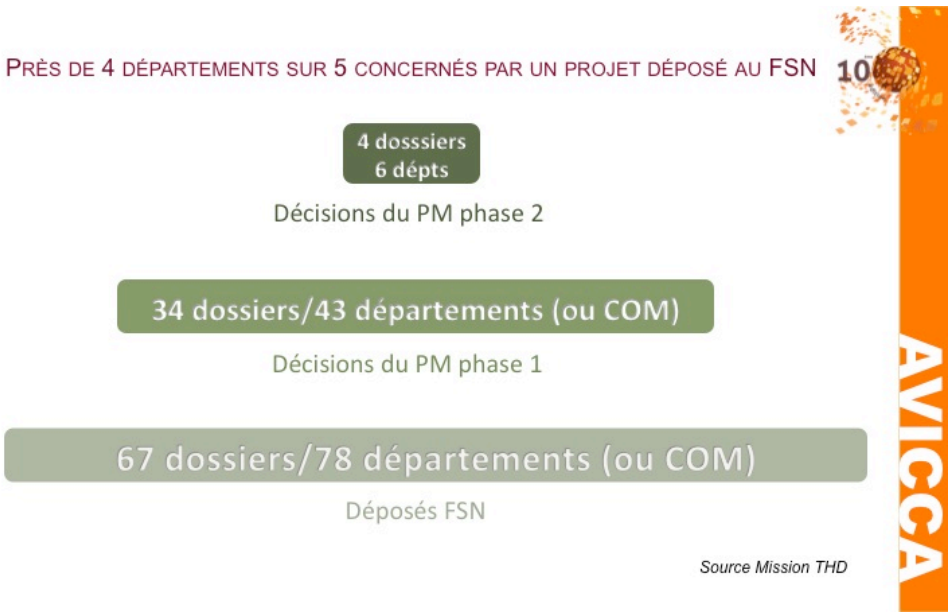
Nous avons reconstitué à travers ce tableau les taux de pénétration du très haut débit - l'ARCEP publie ces différentes données, sauf celles du VDSL2. Aujourd'hui, 11 millions de foyers ont accès au très haut débit (sans double-compte puisqu'il y a parfois du câble, du VDSL2 et du FTTH sur la même zone), et en moyenne 20,1% des gens ayant accès au très haut débit ont effectivement souscrit un abonnement.

Par rapport aux années précédentes, l'élément le plus important est le décollage du taux de pénétration du FTTH. Depuis plusieurs années, il se situait autour de 15-16% et, cette année, il est passé d'un coup à 20,9%. Il se passe donc quelque chose de ce côté-là.



SDTAN : visions partagées de la transition vers le THD

Du côté des initiatives publiques, la quasi-totalité des territoires ont un schéma directeur et 13 d'entre eux ont même une v2 de leur SDTAN, ce qui sous-entend une vision partagée entre région, départements et agglomérations sur le sujet (zones à traiter, qui est le porteur de projet…).



Près de 4 départements sur 5 concernés par un projet déposé au FSN

Cela se traduit par des projets déposés en grand nombre au niveau de la Mission THD pour instruction : 78 départements sont concernés par un projet départemental ou régional (67 dossiers en tout), cela représente 4 départements sur 5 en tenant compte du fait que, par exemple, Paris, les Hauts-de-Seine ou les Bouches-du-Rhône, ne sont pas concernés par cette démarche.

Les décisions (phase 1) qui permettent d'attribuer des marchés de collectivités concernent près d'un département sur deux (43 départements).

La phase 2 correspond à la libération possible des financements, c'est le sommet de la pyramide, mais tout le monde a vocation à monter.



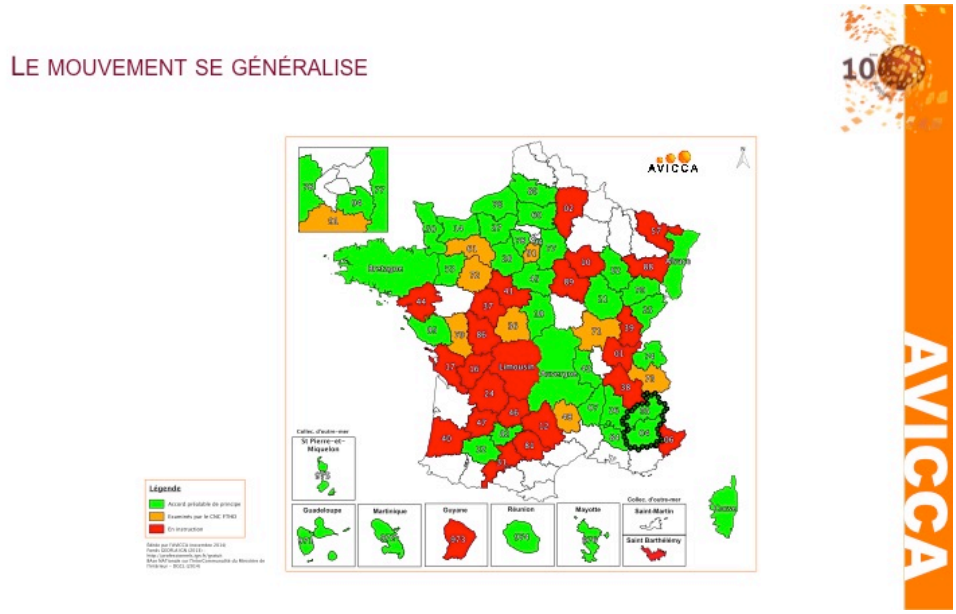
8 milliards d'euros d'investissements

Vous retrouvez ici toutes les collectivités porteuses de projets, il peut s'agir d'un syndicat mixte, syndicat d'énergies, conseil général directement, conseil régional…



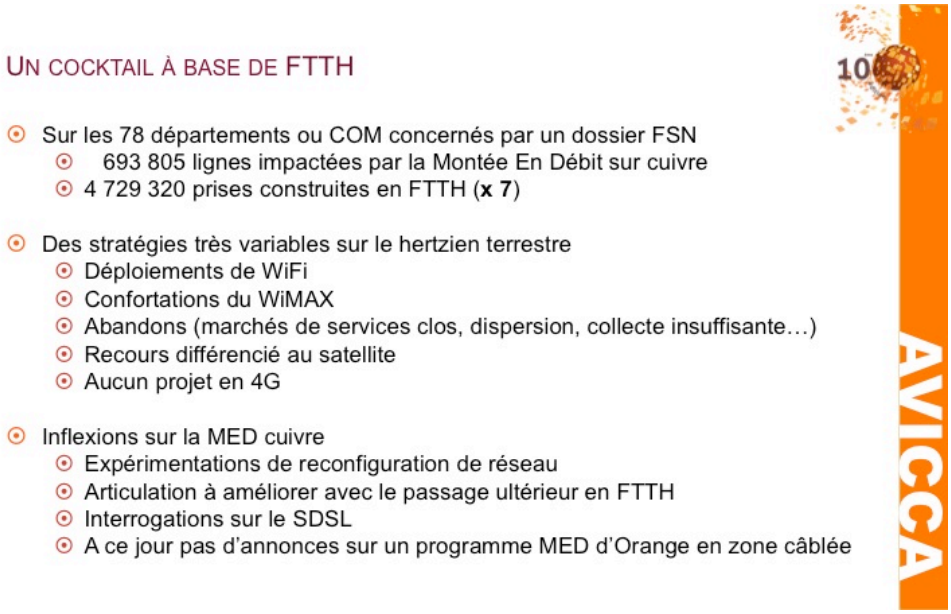
8 milliards d'euros d'investissements

Ici, les mêmes, avec les adhérents de l'AVICCA en noir.



Le mouvement se généralise

Sur cette carte de France, le rouge correspond aux départements qui ont simplement déposé un dossier dont l'instruction commence ; en orange, sont représentés ceux qui sont passés au Comité de concertation France Très haut débit (dossiers assez mûrs pour avoir l'avis de cette instance) ; et en vert, ceux qui ont l'accord de phase 1. Nous constatons que la carte se remplit bien.



Un cocktail à base de FTTH

L'analyse de l'ensemble des dossiers déposés montre que l'essentiel du cocktail technologique est bien à base de FTTH : il y a 7 fois plus de prises construites en FTTH dans les projets que de lignes impactées par la montée en débit sur cuivre.

Les stratégies concernant l'utilisation du hertzien sont extrêmement variables. Pour simplifier, là où il y a un réseau WiFi ou WiMAX qui fonctionne bien avec une bonne collecte, on le renforce pour éviter de faire trop de montée en débit sur cuivre qui est relativement coûteuse. Là où il y avait des réseaux très dispersés qui marchaient mal, parfois on les abandonne. Il y a aussi des nouveaux projets qui se construisent, qui n'avaient pas de réseaux hertziens et qui en font. Il est donc difficile de dessiner une carte générale, mais on peut dire que, s'il y a eu un échec relatif sur un premier réseau, il est politiquement très difficile de dire qu'on en refait un deuxième, même si c'est techniquement justifié.

Le recours au satellite est à peu près général. Soit il est seulement utilisé pour tous les cas qui n'ont pas pu être traités à travers un réseau hertzien, soit, si on fait uniquement une montée en débit sans réseau hertzien, la part satellite est évidemment plus importante. Mais aucun projet déposé au FSN ne mise sur la 4G pour résoudre ses problèmes de haut débit.

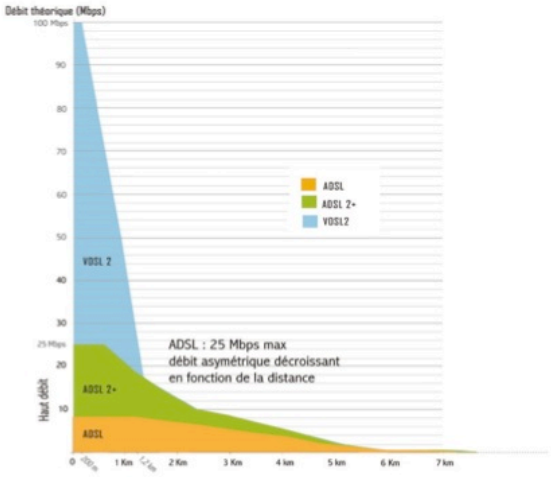
Des évolutions sont en cours sur la montée en débit sur cuivre, notamment parce que certains acteurs pensent qu'on n'en fait pas assez et qu'il faut assouplir l'éligibilité, et aussi parce des collectivités qui agissent en montée en débit souhaitent également avoir plus de souplesse. Des expérimentations de reconfiguration de réseaux sont ainsi menées sur trois départements.

De notre point de vue, l'articulation doit être améliorée entre la montée en débit et le passage au FTTH, notamment pour qu'on ne soit pas amené à sous-dimensionner les câbles utilisés et que l'on puisse directement tirer les bons câbles sans surcoût - ce qui n'est pas le cas actuellement dans les offres d'Orange - afin de préparer l'avenir et que les investissement d'aujourd'hui servent effectivement demain.

Une interrogation subsiste sur le SDSL. Par exemple, une collectivité qui voulait raccourcir le réseau cuivre en pensant qu'une entreprise pouvait en bénéficier, constate qu'elle est en SDSL et que son équipement est resté dans le NRA d'origine. En fait, non seulement elle ne bénéficie pas

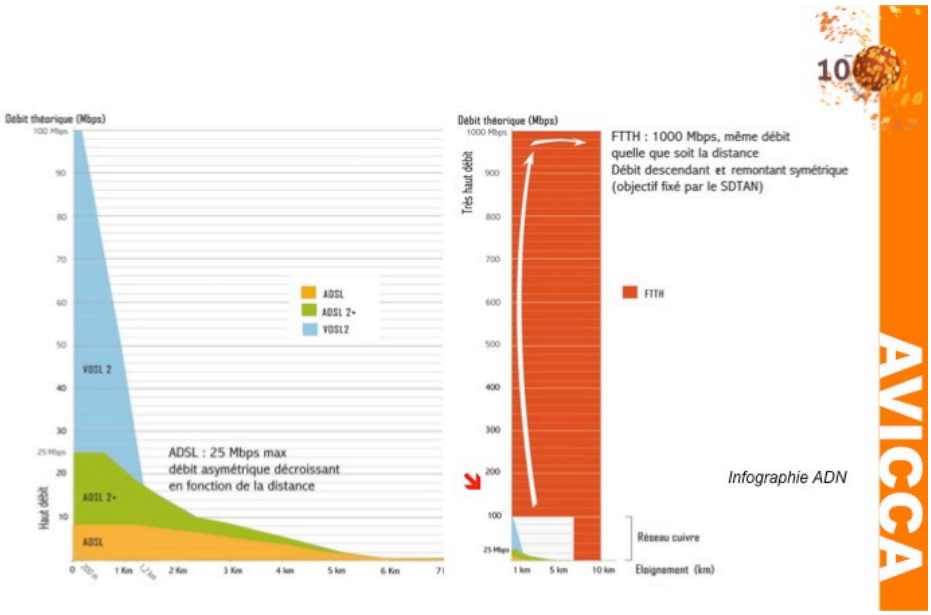
du tout d'une amélioration de débit, mais en plus il y a des risques d'interférences parce que l'opérateur de l'abonné ne veut pas aller mettre un équipement spécifique dans son NRA MeD au niveau du DSLAM, parce qu'il considère que, pour un ou deux clients, cela coûte trop cher et ne vaut pas le coup… En fait, l'impact de la montée en débit n'est pas immédiat, comme nous le voyons avec le VDSL2, ni pour la totalité des abonnés, ce qui est extrêmement compliqué pour une collectivité qui agit.

Même interrogation concernant le câble, puisqu'on voit bien qu'il va y avoir une sorte de course entre Numericable et Orange. Pour le moment, nous n'avons pas entendu parler d'un plan généralisé d'Orange disant qu'il a 5 millions de prises à construire très vite par rapport aux zones câblées et qu'il fait une étape de montée en débit puisque c'est une bonne étape intermédiaire.



Infographie ADN

Cela explique pourquoi il y a relativement peu de montée en débit dans les projets. Ce graphique réalisé par Ardèche Drôme Numérique montre l'impact du VDSL2. Il montre en bleu ce que l'on gagne théoriquement jusqu'à 100 Mbit/s sur 1,5 km maximum. Cela semble effectivement intéressant, surtout si l'on raccourcit le réseau, puisque l'impact sera important.



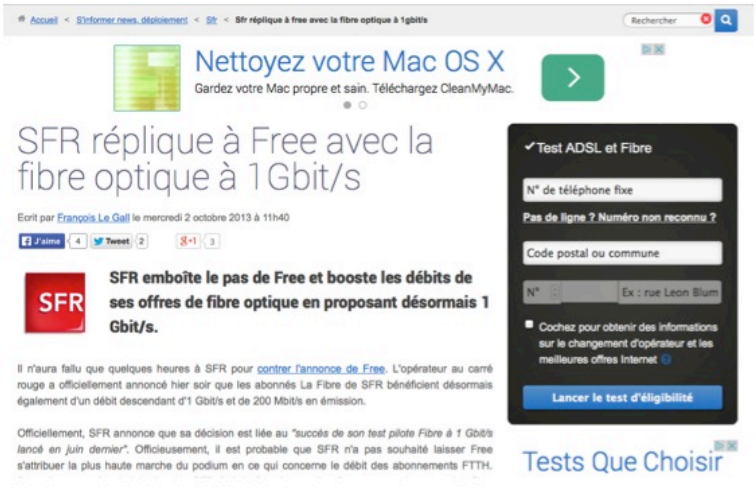
Si l'on rapporte ce graphique à ce que permet le FTTH, c'est-à-dire 1 Gbit/s sur 10 km (en orange), évidemment la courbe bleu semble moins intéressante !



1er octobre 2013

Ce raisonnement semble également suivi par les services marketing des opérateurs. Au 1er octobre 2013, Free annonce qu'il passe au Gigabit, alors que quelques mois avant, il nous disait sur son site internet que l'on pouvait avoir 100 Mbit/s par le VDSL ou par le FTTH.

2 OCTOBRE 2013



2 octobre 2013

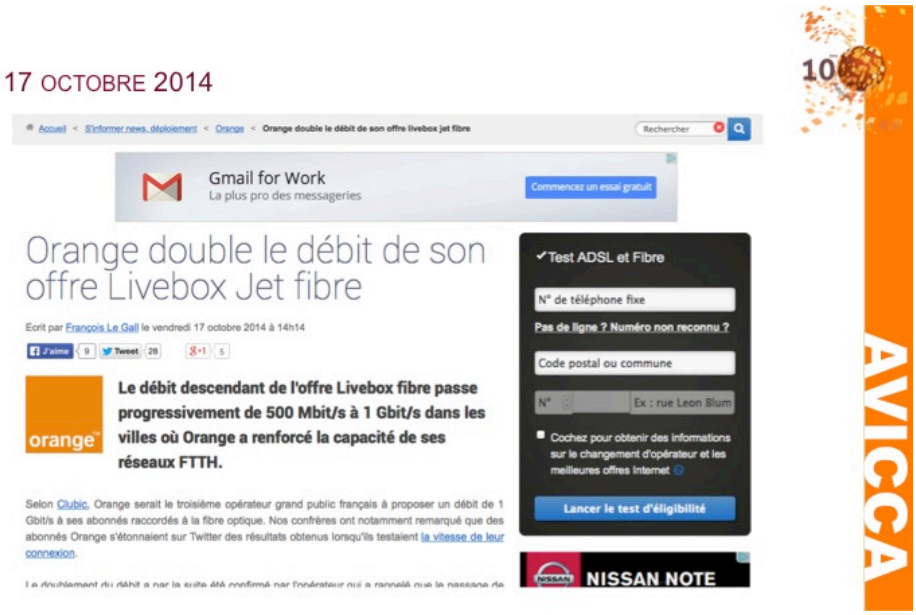
Le 2 octobre, SFR dit qu'il fait aussi 1 Gbit/s.

13 MARS 2014



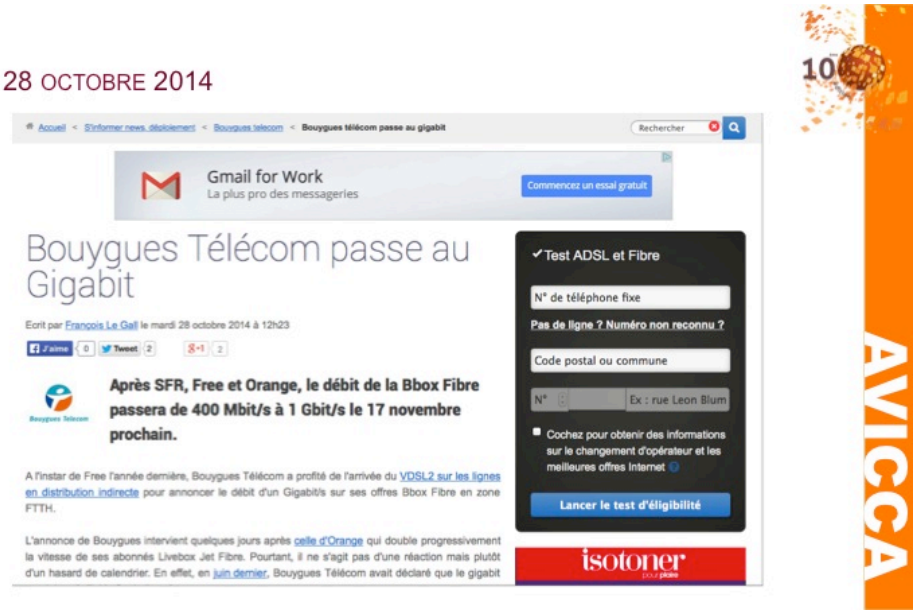
13 mars 2014

Le 13 mars, Numericable annonce 1 Gbit/s pour l'été.



17 octobre 2014

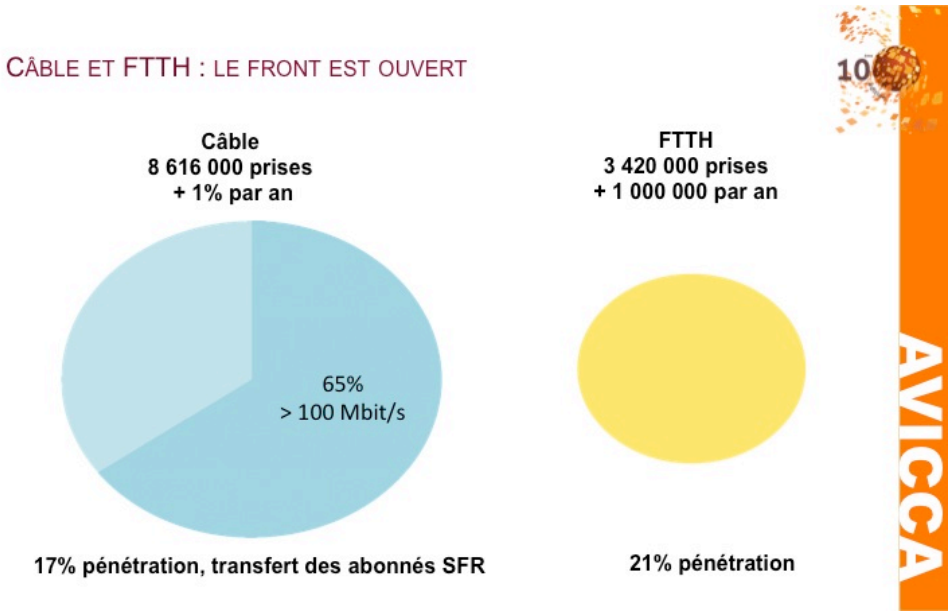
Le 17 octobre, Orange va également vers le Gigabit.



28 octobre 2014

Et puis, le 28 octobre, Bouygues Telecom passe au Gigabit.

En fait, en un an, la frontière n'est plus de passer de 12 à 30 Mbit/s mais au Gigabit. Cela s'appelle aussi du très haut débit, mais ce n'est pas exactement le même très haut débit.

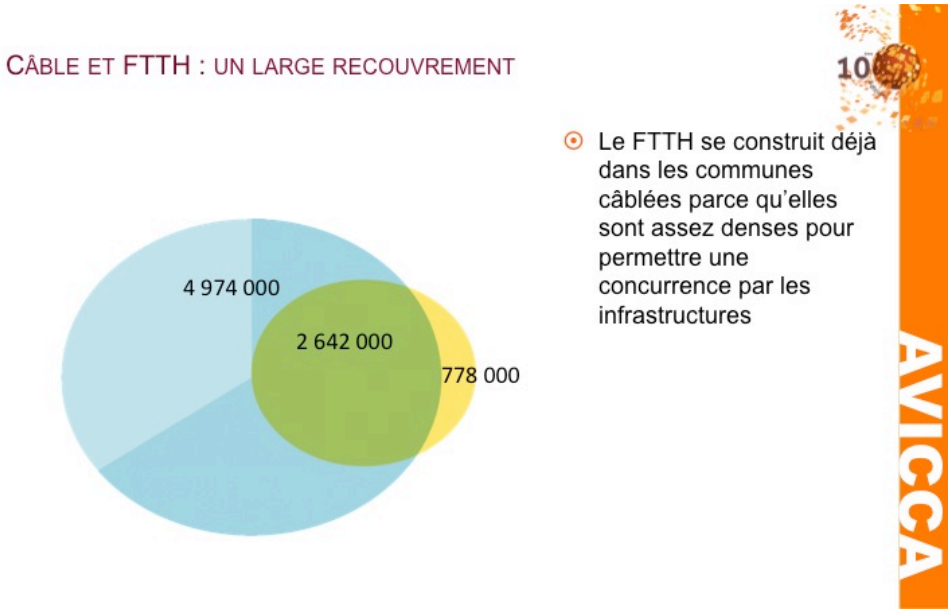


Câble et FTTH : le front est ouvert

La grande question, c'est évidemment la bataille câble *versus* FTTH.

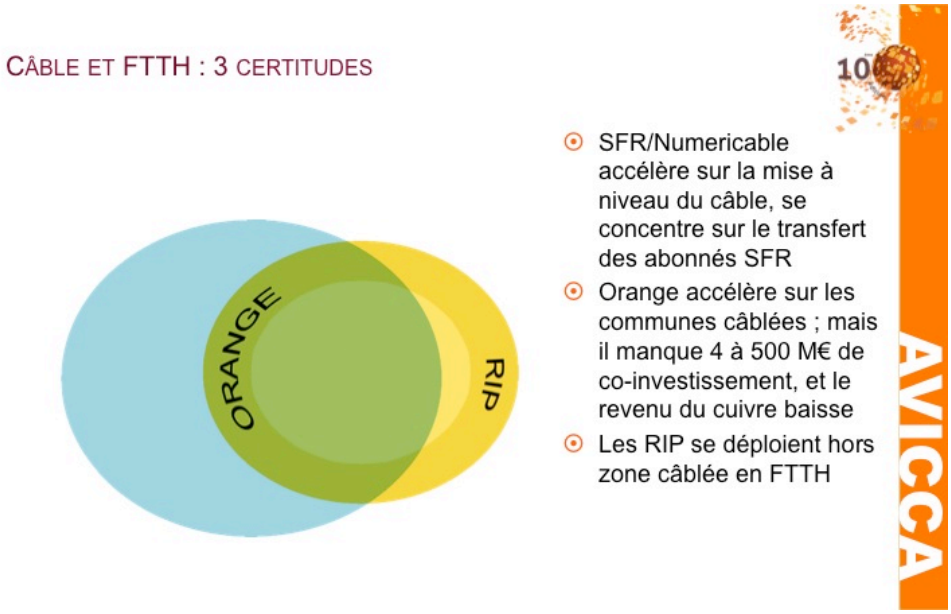
Sur la gauche, en bleu, le câble : deux tiers des prises sont rénovées et permettent du 100 Mbit/s ; 8,6 millions de prises installées offrent du triple play, la plupart étant dans l'escarcelle de Numericable ; le taux de croissance en nombre de prises est assez faible, à 1% par an mais, sur 8 millions, cela fait quand même quelques dizaines de milliers de prises ; et le taux de pénétration est de 17%, avec la perspective de faire migrer le plus vite possible les abonnés qui sont sur le réseau cuivre d'Orange sur le réseau câblé.

Sur la droite, en jaune, le FTTH : environ 3 millions de prises sont construites dont un million de prises nouvelles par an en ce moment, et le taux de pénétration est un peu supérieur, à 21%.



Câble et FTTH : un large recouvrement

Dans les faits, les deux réseaux ne sont pas éloignés, ils se superposent très largement puisque la plupart des prises FTTH sont situées dans les zones câblées, les zones denses qui permettent une concurrence par les infrastructures.



Câble et FTTH : 3 certitudes

Que va-t-il se passer ? Nous avons 3 certitudes.

- SFR-Numericable va accélérer sur la mise à niveau de son réseau câblé, c'est-à-dire que tout va passer en bleu foncé à droite avec du 100 Mbit/s pour toutes ses prises en quelques années, et il va se concentrer sur le transfert de ses abonnés SFR.
- Orange va accélérer dans les zones câblées car il ne peut pas laisser trop d'avance à Numericable, mais son équation financière est compliquée parce qu'il n'aura évidemment pas le co-investissement de SFR sur lequel il comptait précédemment sur ces zones, et il va lui manquer 400 à 500 millions d'euros. Par ailleurs, ses revenus du cuivre baissent du fait des abonnés qui passent sur le réseau alternatif.
- Quant aux RIP, ils vont se déployer en dehors des zones câblées (qui ont déjà un réseau, voire deux), en FTTH et non en technologie câble, car aujourd'hui les aides de l'État ne permettent pas d'agir sur des réseaux câblés, ceux-ci n'étant pas partageables au niveau passif.

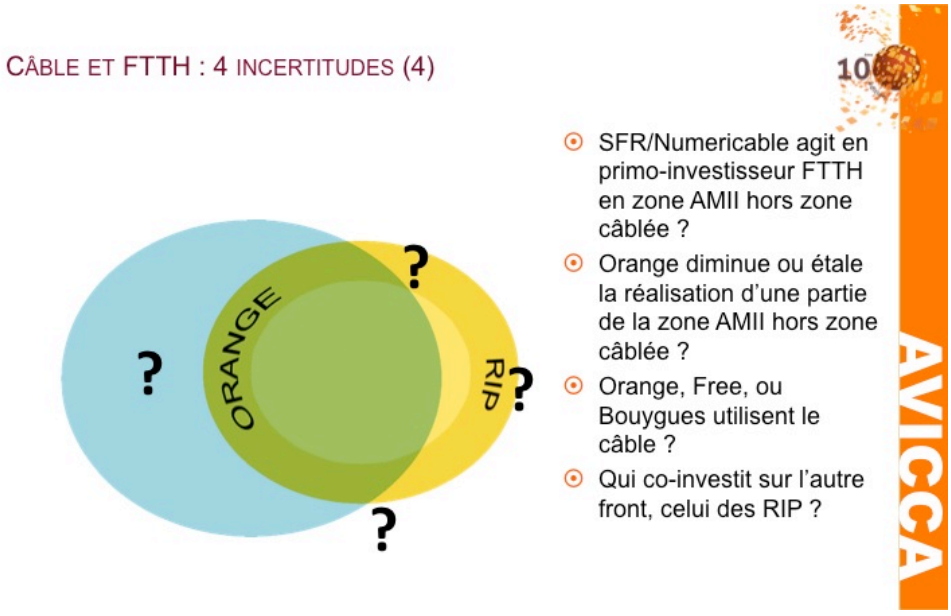
Câble et FTTH : 4 incertitudes

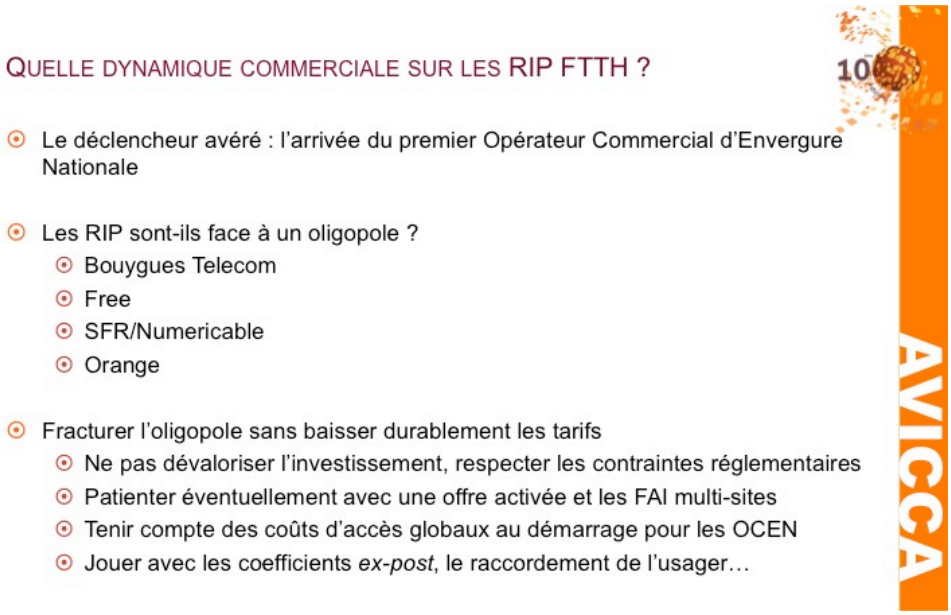
Côtés incertitudes maintenant, SFR Numericable sera-t-il réellement primo-investisseur dans les zones AMII hors zone câblée ? Dans les villes câblées, le constat qui a été fait par un certain nombre de collectivités depuis plusieurs mois est qu'il ne se passe pas grand chose en termes de déploiements SFR.

Deuxième interrogation, Orange, qui sera incité à se reconcentrer sur la zone câblée, va-t-il diminuer ou étaler la réalisation de ce qu'il avait annoncé sur la zone AMII ? Pour le moment, il n'y a pas eu d'annonce en ce sens.

Troisième interrogation : Orange, Free ou Bouygues vont-ils utiliser le câble, ne serait-ce que transitoirement ? L'Autorité de la Concurrence a imposé à Numericable d'avoir deux offres agrées par l'Autorité (une offre en marque blanche, une offre activée). Un des opérateurs, globalement ou localement, passera-t-il sur le câble en attendant que le FTTH soit construit ?

Dernière interrogation, la plus importante pour nous : dans ce contexte, qui co-investit sur l'autre front, celui des RIP, puisque tout l'argent va se concentrer ailleurs ?



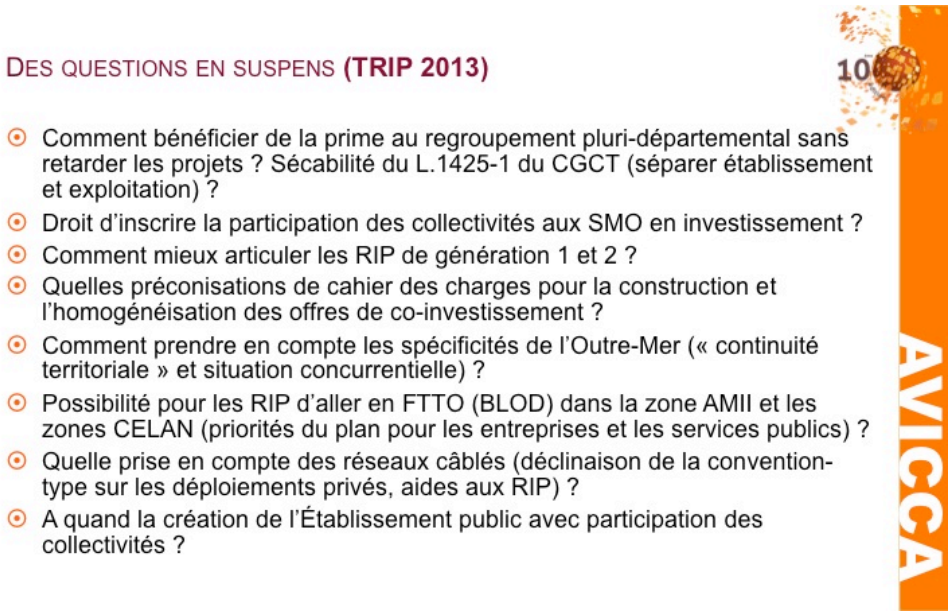


Quelle dynamique commerciale sur les RIP FTTH ?

Aujourd'hui, nous sommes face à une sorte d'oligopole. Nous savons que le déclencheur sera l'arrivée d'un Opérateur Commercial d'Envergure Nationale (OCEN), car on peut occuper le réseau avec des FAI multi-sites, mais l'arrivée d'un opérateur est très importante. Par exemple, dans le réseau de l'Ain, depuis que Numericable est arrivé, les ventes ont doublé en rythme mensuel, alors que l'opérateur n'est présent que sur une partie du territoire (40% des prises). L'impact est certain et cela incite les autres opérateurs à venir.

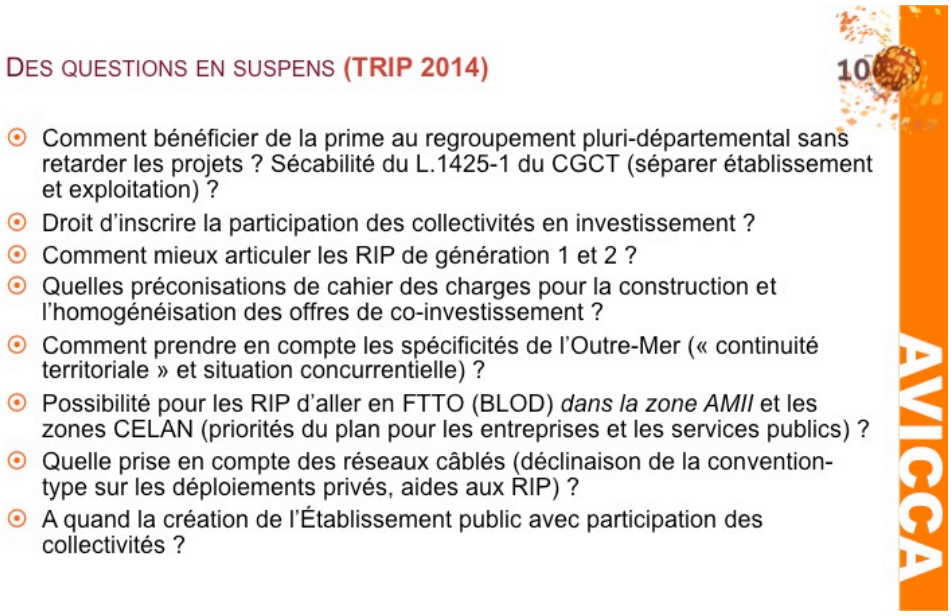
Bouygues Telecom a toujours dit qu'il voulait une offre activée, mais il n'y a jamais souscrit pour le moment ; Free est toujours très concentré sur le mobile et fait plutôt des opérations de diversion (« faites de la MeD », etc…) ; SFR ne dit plus grand chose depuis un moment sur le co-investissement sur les RIP ; et concernant Orange, nous comprenons bien que ce n'est pas son intérêt économique premier de se précipiter sur un RIP pour dévaloriser son réseau de cuivre, surtout dans les endroits où il a des parts de marché très importantes…

Il va donc falloir trouver des solutions, sans dévaloriser l'investissement et en respectant les contraintes réglementaires. Pour le moment, les collectivités et les opérateurs d'opérateurs neutres sont à la recherche de la martingale pour faire décoller le système.



Des questions en suspens (TRIP 2013)

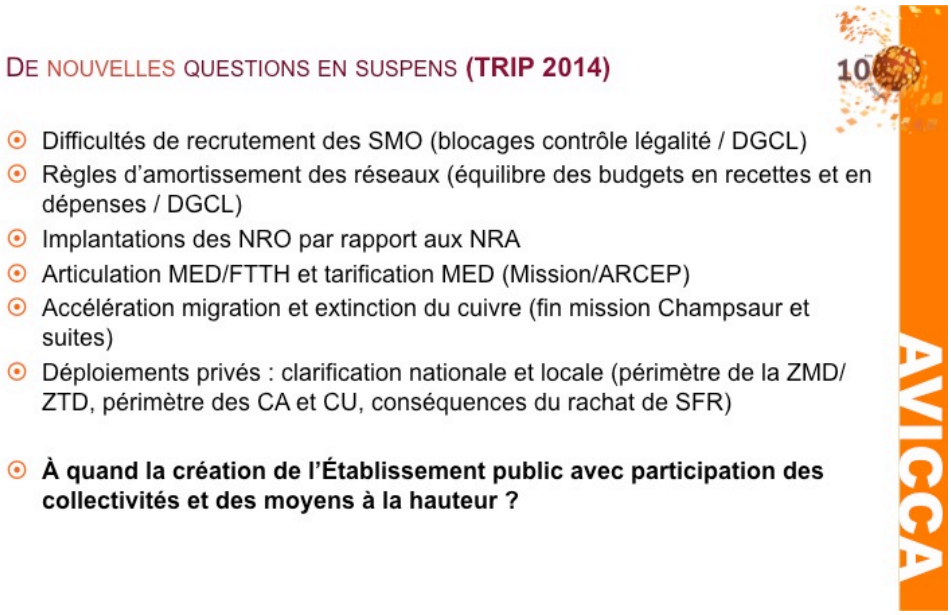
Quels sont les points de blocage pour avancer plus vite et mieux ? Voici la liste des problèmes que nous avions identifiés il y a un an à cette tribune.



Des questions en suspens (TRIP 2014)

Et voici les problèmes qui restent aujourd'hui… Toujours les questions de prime pluri-départementale, l'inscription en investissement des projets des collectivités aux projets plus globaux, l'articulation des RIP de 1ère et 2ème génération, etc…

Il y a eu beaucoup d'études, des discussions et des négociations, mais aujourd'hui aucun de ces dossiers n'a complètement abouti et, même si nous avons avancé dans leur compréhension, ils restent ouverts.



De nouvelles questions en suspens (TRIP 2014)

En progressant, de nouvelles questions apparaissent. Par exemples les syndicats mixtes ouverts font état de difficulté de recrutement. Ce sont de petites structures, de 4 ou 5 personnes seulement, mais qui doivent être extrêmement qualifiées (des financiers, des ingénieurs pour suivre les travaux, des directeurs, etc…) et, quand elles veulent créer un poste, le contrôle de légalité leur dit parfois qu'elles ne sont pas l'équivalent d'une collectivité de 40 000 habitants puisqu'elles n'ont pas 3 000 agents… Le Président de l'AVICCA a saisi la DGCL sur ce point et nous attendons sa réponse.

Autre sujet très important : nous avons des règles d'amortissement et d'équilibre des budgets annexes extrêmement contraignantes et pas du tout adaptées à ces nouveaux réseaux. Il faudrait que des règles permettent de prendre en compte les spécificités du FTTH, comme cela a pu être fait sur d'autres types de réseaux.

Antoine DARODES nous dira demain où en est la modification du cahier des charges d'un certain nombre de ces points, mais on peut retenir que le fait d'avoir un établissement public, comme cela était prévu, avec des moyens de pilotage, ne serait pas un luxe. Aujourd'hui, les moyens de la Mission Très haut débit sont très concentrés sur l'instruction des dossiers, c'est nécessaire et cela nous permet d'avancer, mais il y a aussi tout le contexte sur lequel il faut pouvoir peser et on ne peut pas dire que la taille de la structure soit en adéquation avec la taille du projet.



En résumé

En résumé, côté financements publics, c'est un feu vert ; côté mobilisation des collectivités, feu vert également ; la bataille du Gigabit est un élément très positif par rapport au FTTH.

Nous avons des interrogations sur les financements privés et sur les co-financements sur les RIP.

Et nous mettons un *warning* sur les moyens de l'État, car le sujet va se complexifier au fur et à mesure. La reprise de SFR par Numericable en est un symptôme, mais il y en aura d'autres et il faut donc être à la hauteur des enjeux.